DÉFICIENCE VISUELLE



Les origines

Les déficiences visuelles peuvent :

- être d'origine congénitale,
- survenir à la suite de maladies,
- survenir à la suite d'un accident (personnel ou professionnel).

Définition

La déficience visuelle fait l'objet d'une définition officielle de caractère réglementaire. On distingue ainsi :

- l'amblyopie : l'acuité visuelle est comprise entre 1/20ème et 4/10ème pour le meilleur œil,
- la cécité : l'acuité visuelle est inférieure à 1/20^{ème} pour le meilleur œil.



Gisèle A., standardiste, déficience visuelle

Classement

Les troubles visuels se classent en deux catégories :

- les défauts des yeux : amétropies (myopie, hypermétropie, presbytie, astigmatisme), diplopie, strabisme, hétérophories, nystagmus...
- les maladies des yeux : rétinites, glaucomes.

Ils entraînent des incapacités différentes : perte de la vision de loin, perte de la vision de près, altération du champ visuel (vision périphérique, centrale, des couleurs).

Cependant, la classification en deux groupes de déficients visuels n'est pas un critère suffisant pour apprécier les besoins des personnes. Deux facteurs importants influent sur le comportement et les besoins des personnes : l'origine de la déficience et la rééducation fonctionnelle qui a été mise en œuvre. L'appropriation ou non de techniques de compensation du handicap peut aussi influer sur les solutions à retenir.

Rééducation, compensation

L'optimisation des capacités résiduelles constitue le passage obligé de l'insertion ou de la réinsertion. Pour aider les déficients visuels, tout un ensemble de techniques est mis à leur disposition:

- la valorisation des capacités visuelles en « basse vision »,
- les aides à la vie journalière (AVJ) ou l'autonomie dans les gestes courants de la vie quotidienne (conseils et solutions pratiques qui donnent des repères),
- l'aménagement de l'environnement (éclairage, agencement du mobilier...),
- les systèmes d'optique (loupe),
- les aides à la mobilité (cannes blanches, chiens guides...).

Incapacités ou capacités réduites liées aux troubles visuels :

- voir,
- lire et écrire,
- se déplacer.

Grille d'analyse Situation de formation

Problèmes d'accessibilité liés à la situation de handicap	Techniques de compensation possibles
L'accessibilité au savoir et à l'information :	
□ Lecture, écriture	Aides techniques spécifiques : Interfaces (téléagrandisseur, plage braille, synthèse vocale).
L'accessibilité physique :	
■ Accès aux lieux de formation	→ Apprentissage des techniques de déplacements par « instructeur de locomotion ».
■ Accès aux locaux et aux salles de formation	 → Adaptation de l'environnement. → Mise en place de repères sonores ou tactiles, podo-tactiles.
■ Protection de la vue	→ Adaptation de l'éclairage et des contrastes de lumière.

Grille d'analyse Situation de travail

Problèmes d'accessibilité liés à la situation de handicap	Techniques de compensation possibles
L'accessibilité à la Communication visuelle :	
□ Lecture, écriture	 → Aides techniques informatiques associées ou non : braille, agrandissement, vocal. → Autres aides techniques non spécifiques (grand écran, scanner). → Sensibilisation de l'environnement.
L'accessibilité physique :	
■ Locomotion	 → Apprentissage de l'espace environnemental par instructeur de locomotion. → Mise en place de repères tactiles ou sonores ou vibratoires. → Sensibilisation de l'environnement.
■ Sécurité	→ Détection des sources visuelles à risque : transformation en sources sonores
■ Protection de la vue	→ Adaptation de l'éclairage et des contrastes de lumière.